Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260605-064_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 01/06/2026 Affiché le : 11/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-sept heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno (arrivée pour les sénatoriales), FLOC'H Hélène, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : DELAUNAY Yvane, TEXIER Nicolas, WALTER Georgia, COUËPEL Anne-Marie **Pouvoirs** : DELAUNAY Yvane à QUINQUET Héloïse, TEXIER Nicolas à HINRY Delphine, WALTER Georgia à CAOUS Anne-Lucie, COUËPEL Anne-Marie à BOUGE Vincent **Secrétaire de séance** : CAOUS Anne-Lucie

Délibération n°064.26

➢ **Objet - Dispositif « Argent de poche »**

Vu la délibération du Conseil communautaire de VHBC en date du 5 février 2026,
Considérant que le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes mineurs de 16 ans et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux d'intérêt collectif dans une commune, ils sont rémunérés sur la base du Smic horaire en vigueur au 01/01/2026 soit 200,92 euros brut pour effectuer une mission de 12 heures. Ces missions auront lieu avant le 30 novembre 2026, sous la forme juridique d'une vacation.
Considérant que VHBC propose à la commune de Saint-Senoux de rembourser la prise en charge de 4 missions de 12 heures chacune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) décide :

- d'approuver le projet de convention joint en annexe et conclu avec VHBC,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX
35560